

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 21 décembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Méry-ès-Bois, régulièrement convoqué par courriel du 15 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert ETIEVE.

Présents :

M. Gilbert ETIEVE

Mmes. Yvette CHAPUIS (présente à partir de 20h45), Juliette LAURENT, Danièle PAJON, Isabelle DUPLAIX

Mrs. Frédéric BOUTEILLE, François COUDRAT, Jean-Pierre DESCHAMPS, Matthieu HABERT, Pierre MAURIAT, Etienne PAUL-HAZARD, Sébastien PERIER, Stéphane HERMSEN

Absents :

Mme Chantale GUILLON, M. Emmanuel DEZ,

Mmes Yvette CHAPUIS (présente à partir de 20h45) ayant donné procuration de 18h45 jusqu'à 20h45 à M. François COUDRAT

Secrétaire de séance : M. François COUDRAT

Ordre du jour :

Finances

- Décisions modificatives budgétaires
 - Budget commune
 - Budget eau-assainissement

Tarifs communaux 2016

- Centre socioculturel
- Concessions cimetière
- Cantine scolaire
- Garderie communale
- Prix de l'eau potable pour 2016
- Prix de l'eau usée (assainissement) pour 2016
- Pêche

Indemnité du trésorier principal

Plan de financement de construction de l'école

Renouvellement des baux ruraux

Communauté de communes

- Schéma de mutualisation de la communauté de communes
- Adhésion de la COM-Com au syndicat de pays Sancerre Sologne

Affaires Générales

- Suite tribunal : dossier Pellerin
- Assurances
- Entretien professionnels : organigramme

Affaires diverses

- Service civique

1 - Rajout à l'ordre du jour :

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents il est rajouté à l'ordre du jour le renouvellement de l'adhésion à une fourrière animale.

2 - Présentation de Mme Laetitia Bruneau :

M. le Maire présente au CM Mme Laetitia Bruneau nouvelle secrétaire de mairie à compter du 15 décembre 2015 en remplacement de Mme Céline Reffay.

Mme Laetitia Bruneau occupait auparavant, depuis 17 ans, le poste d'assistance du Maire et du Directeur Général des Services de la ville de Mehun-sur-Yèvre.

Un tour de table de présentation de Mme Laetitia Bruneau et des membres du CM présents est réalisé.

3 - Lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2015 :

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2015. Aucune remarque particulière n'est formulée sur ce compte rendu de la part des membres du CM présents.

M. Le maire informe le CM des suites des points suivants :

- concernant la vente de la parcelle AK315 du terrain de Plancheton, il a repris contact avec M. Lenoble et le dossier sera traité par le cabinet notarial Bomberault,

- pour la vente à M. et Mme. Guillon Joël des parcelles AL560 et AL561 d'un terrain au Pré Saint Firmin, là aussi l'affaire suit son cours et est transmise au cabinet notarial Bomberault,

- concernant le nettoyage d'une partie du chemin rural de la « Varvette » par l'association du Patrimoine un courrier est à faire pour leur préciser les parties à prendre en compte dans un premier temps.

4 - Examen des points de l'ordre du jour :

4-1 Finances

Délibération n°1565 - Décision modificative n°2-Budget communal -Travaux parking

Monsieur le Maire présente les différentes factures pour les travaux du parking et précise qu'il y a lieu de prendre une décision modificative du budget car les crédits n'ont pas été prévus à la bonne imputation budgétaire et il ne peut pas régler les factures correspondantes.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 61523 : - 18 500 €
023 : + 18 500 €

Section d'investissement

Dépenses : 2315 : + 51 000 € Recettes : 021: +18 500 €
2151 : - 32 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision budgétaire présentée comme ci-dessus.

Délibération n°1566 - Décision modificative n°3- Budget SEA -Travaux en régie

Monsieur le Maire présente les travaux en régie réalisés par les agents communaux pour l'année 2015.

Comme chaque année, il y a lieu de prendre une décision modificative du budget pour les intégrer en investissement.

Monsieur le Maire propose la décision modificative du budget suivante :

Section de fonctionnement

Recettes : 70111 : - 4 800 €
722 (042) : + 4 800 €

Section d'investissement

Dépenses : 2315 : -4 800 €
2315 (040) : + 4 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative ci-dessus présentée.

4.2 - Tarifs communaux 2016

Délibération n°1567 - Tarifs 2016 - Centre socioculturel

Pour 2016 Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2015 de location du centre socioculturel de Méry-ès-Bois.

Il est rappelé que le paiement de la location doit être perçu au moment de la réservation.

Tarifs 2016		Salles 1+2	Salle 2	Salles 1+2+ cuisine	Salle 2+ cuisine	Salle 1
Repas- Anniversaire- Soirées dansantes	C	250 €	100 €	290 €	180 €	
	E	350 €	135 €	410 €	230 €	
Soirées d'associations d'intérêt communal	C	185 €	100 €	225 €	180 €	125 €
Belotes- tarots- Rifles - Vins d'honneur - Expositions	C	140 €	65 €	195 €	120 €	
	E	195 €	85 €	275 €	165 €	
Réunions associations d'intérêt communal	C	80 €	30 €			
Réunions diverses	C	190 €	85 €			
	E	265 €	120 €			

C : Tarif Commune

E : Tarif extérieur Commune

Demi-tarif pour la deuxième journée consécutive

Salle 1 = Grande Salle

Salle 2 = Petite salle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs du centre socioculturel pour l'année 2016 comme ci-dessus présentés.

Délibération n°1568 - Tarifs 2016 - Concessions de cimetière

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2016 ainsi qu'il suit (par rapport à 2015 seule la concession cimetière de 50 ans est en augmentation 130€ au lieu de 125€):

Tarifs 2016	
Concession de 50 ans	130 €
Case de columbarium 50 ans	660 €
Jardin du souvenir	Gratuit (hors vacation)
Exhumation	290 €
Exhumation en pleine terre	620 €
Caveau provisoire	1er mois gratuit puis 3 € par jour calendaire
Vacation funéraire	20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, vote les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2016 comme ci-dessus présentés.

Délibération n°1569 - Tarifs restauration scolaire 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire au 1er janvier 2016, comme suit :

Scolaire	3.80 €
Personnel communal	3.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2016 comme ci-dessus présentés.

Délibération n°1570 - Tarifs 2016 - garderie périscolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2016, soit 1,15 € la demi-heure et de dire que toute ½ heure commencée est facturée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le maintien des tarifs de la garderie périscolaire de Méry-ès-Bois pour l'année 2016 et dit que toute ½ heure commencée est facturée.

Délibération n°1571 - Prix de l'eau potable 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 19 novembre 2015, modifiant le règlement intérieur du Service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Méry-ès-Bois, concernant le rajout d'un article supplément relatif aux frais de dossier suite à relance pour non-paiement de facture. Il propose la tarification suivante pour le service (sans augmentation par rapport à 2015) :

Service de l'eau potable de Méry-ès-Bois :

- Prix unique du m³ : 2,42 € (hors redevances et taxes diverses)
- Abonnement : 57,50 €
- Résiliation abonnement : 75,00 €
- Ouverture compteur : 15,00 €
- Fermeture compteur : 15,00 €
- Réalisation d'un branchement : 1 000,00 €
- Frais de relance et de poursuite : 15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs comme ci-dessus présentés.

Délibération n°1572 - Prix des eaux usées pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 19 novembre 2015, modifiant le règlement intérieur du Service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Méry-ès-Bois, concernant le rajout d'un article supplément relatif aux frais de dossier suite à relance pour non-paiement de facture. Il propose la tarification suivante pour le service (sans augmentation par rapport à 2015) :

Service de l'eau usée (assainissement collectif) :

- Abonnement : 42,00 €
- Prix unique du m³ : 3,65 €
- Frais de relance et de poursuite : 15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs comme ci-dessus présentés.

Délibération n°1573 - Tarifs de pêche 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler les tarifs des cartes de pêche de l'année 2015 pour 2016; à savoir :

Habitants de la commune :	3 lignes, carte annuelle	29,00 €
Habitants hors commune :	3 lignes, carte annuelle	37,00 €
Enfants de 10 à 16 ans :	1 ligne carte annuelle	9,00 €
Enfants de moins de 10 ans :	1 ligne	Gratuit
Carte journalière à partir du 30 mai:	3 lignes	5,60 €

Il fixe par ailleurs l'ouverture de la pêche au samedi 9 avril 2016 à 7H00 et la fermeture au dimanche 18 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs comme ci-dessus présentés.

4.3 - Indemnité du trésorier principal

Le montant de l'indemnité annuelle du trésorier principal de la commune de Méry-ès-Bois a été voté fin 2014 pour toute la durée du mandat. Il n'y a donc pas lieu de délibérer cette année sur ce point.

4.4 - Plan de financement de construction de l'école

Délibération n°1574 - Plan de financement du projet de construction de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction de l'école programmé sur la commune.

Nota : Renseignements pris auprès des services concernés de la CAF (Caisse Allocations Familiale), la structure de notre service périscolaire (personnel intervenant, moyens mis en œuvre) ne correspond pas aux critères d'éligibilité aux subventions éventuelles qui auraient pu être demandées à cette caisse dans le cadre de ce projet.

Le montant de l'opération s'élève à : 943 500 € H.T Ce montant se répartit comme suit :

- Montant de l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage » : 9 500,00 € H.T.
- Montant de l'opération « Architecte » : 74 375,00 € H.T.
- Montant de l'opération « Annonce légale » : 665,00 € H.T.
- Montant de l'opération « Etude de sol » : 2 495,00 € H.T.
- Montant de l'opération « Contrôle technique » : 6 185,00 € H.T.
- Montant de l'opération « Construction en 13 lots » : 850 280,00 € H.T.

Le plan prévisionnel de cette opération est le suivant :

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Terrain	€	Autofinancement	67 400,00€
Acquisition du bâtiment	€	Subventions Ville / EPCI	€
Construction / Travaux	850 280,00 €	Subventions Département	20% 188 700,00 €
Matériel roulant	€	Subventions Région	
Etudes (MOA/MOE)	83 875,00 €	Subventions Etat / Europe	40% 377 400,00 €
Autres	9 345,00 €	Autres subventions	10 000,00 €
		Besoin d'emprunt (*)	300 000,00 €
		- Prêt CDC	€
		- Autres prêts	€
Coût total du projet	943 500,00 €	Total des ressources	943 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides du Conseil Départemental du Cher, de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, ou de la réserve parlementaire aux montants maximum, pour réaliser ces travaux, et éventuellement du FEADER,
- DECIDE d'autofinancer le montant de travaux restant à la charge de la commune, en ayant recours à l'emprunt, dans la mesure où les subventions sollicitées sont accordées.

4.5 - Renouvellement des baux ruraux

Délibération n°1575 - Renouvellement d'un bail rural

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un bail rural est arrivé à échéance le 31 octobre 2015 et qu'il y a lieu de le renouveler pour les parcelles suivantes, soit au total 9ha 31a 44ca :

- section AN 225, 226, 227, 228, 229

Considérant :

- que le preneur souhaite poursuivre l'exploitation des parcelles considérées,
- que le prix moyen à l'hectare, source chambre d'agriculture, est de 80,79 € l'ha,
- que d'autres baux ont été réactualisés auparavant à 75, 61€ l'ha,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au renouvellement du bail rural ci-dessus et d'augmenter la valeur locative à un montant de :

- 75.61 € l'unité (par hectare de surface cadastrée) pour les parcelles cadastrées AN 225, 226, 227, 228,

229 d'une superficie totale de 9 ha 31 a 44 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de ce bail
- approuve l'augmentation de la valeur locative
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Nota : Compte tenu de la disparité actuelle en ce qui concerne les tarifs des baux ruraux en cours sur la commune, lors de leurs renouvellements à venir le Conseil Municipal verra, dans la mesure du possible, à uniformiser le tarif à l'hectare.

4.6 - Communauté de Communes

Délibération n°1576 - Schéma de mutualisation de la communauté de communes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et notamment son article 67 qui instaure la mise en place de schéma de mutualisation.

L'objectif global consiste à améliorer la qualité du service public tout en maintenant ou renforçant les compétences des services et des personnels.

Le schéma de mutualisation n'est pas prescriptif et peut évoluer à tout moment en fonction des souhaits des élus et des contraintes administratives et réglementaires.

Plusieurs réunions et ateliers de travail, organisés par la communauté de communes avec les élus et agents du territoire, ont permis d'aboutir au document qui est présenté.

Celui-ci s'articule autour des thèmes suivants :

- Mutualisation de la politique d'achat
- La sécurité et notamment l'ACMO
- Les services techniques et le matériel
- L'informatique et les outils de communication internes
- L'enfance et les équipements de loisirs
- La formation
- La mise en réseau des secrétaires de mairie
- Un répertoire des subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39-1 ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 et son article 74 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation présenté par la communauté de communes Sauldre et Sologne et autorise le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Délibération n°1577 - Adhésion de la communauté de communes Sauldre et Sologne au syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre de la CDC Sauldre et Sologne qui souhaite adhérer au syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés d'EPCI,

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte,

Vu la délibération 15/29 du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne sollicitant l'adhésion des communautés de communes comprises dans son périmètre,

Vu la délibération 2015-10-39-1 de la CDC Sauldre et Sologne relative à son adhésion au Pays Sancerre Sologne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la CDC Sauldre et Sologne au syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.

4.7 - Affaires générales

Délibération n°1578 - Fourrière animale - Convention 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de renouveler l'adhésion à une fourrière animale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler l'adhésion de la commune à la Société Berrichonne de Protection des Animaux (SBPA) selon une redevance de 0.40 € par an et par habitant, soit 241.60 € pour l'année 2016.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec la SBPA pour l'année 2016.

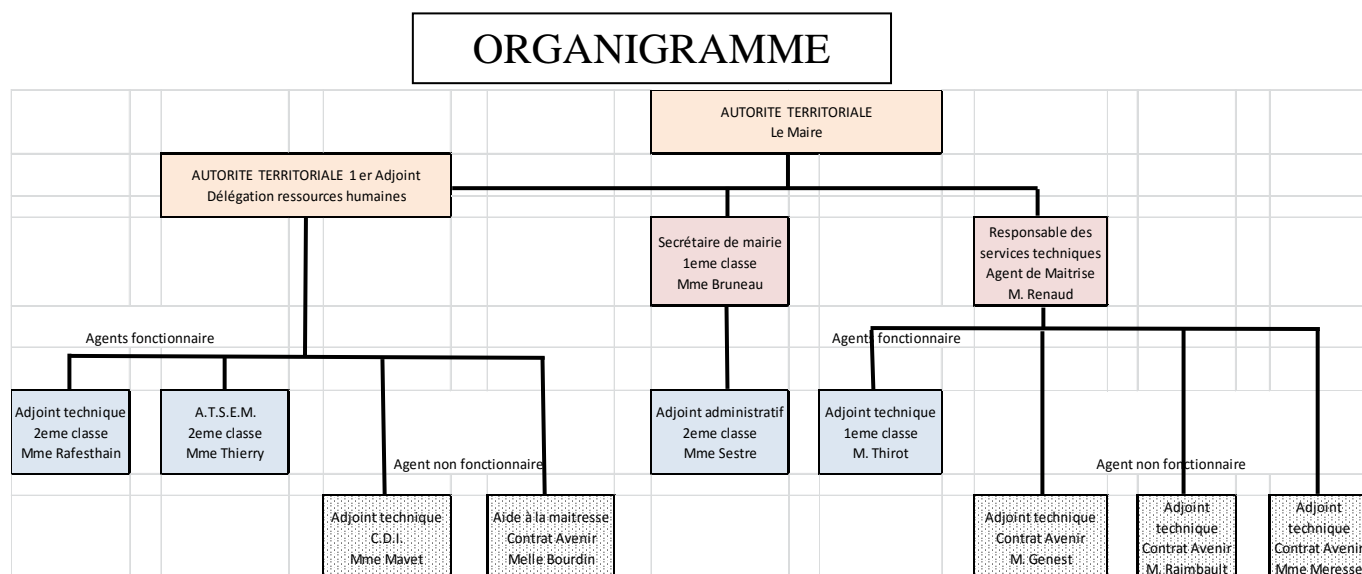
Délibération n°1579 - Entretiens professionnels - Organigramme

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale modifiée,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°1547 du 15 septembre 2015 fixant les critères d'évaluation lors de l'entretien professionnel,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'organigramme de la collectivité,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organigramme ci-dessus et décide de le soumettre à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Délibération n°1580 - Délégation de pouvoir au Maire d'ester en justice - affaire Pellerin

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête en date du 3 décembre 2015 les consorts PELLERIN ont déposé devant le tribunal administratif d'Orléans un recours visant à l'annulation de l'arrêté n° 2015-14 en date du 28 mai 2015 de mise en demeure pour le rétablissement de la circulation sur deux portions de chemins ruraux,

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune de Méry-ès-Bois dans cette affaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n°1503976-2 introduite devant le tribunal administratif d'Orléans.
- désigne Maître SYLVESTRE, Avocat, Cabinet Sorel & associés, 3 rue Emile Zola 18000 BOURGES, pour représenter la commune dans cette instance.

Arrivée de Mme CHAPUIS Yvette qui prend part à la séance.

Délibération n°1581 - Assurances de la commune

Monsieur le Maire expose la nécessité au Conseil Municipal de renouveler les contrats d'assurance relatifs à l'assurance des véhicules municipaux, à l'assurance responsabilité civile de la commune et à l'assurance du personnel arrivant à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- approuve les nouveaux contrats d'assurance proposés par la société GROUPAMA pour les 6 véhicules municipaux :

- Véhicule CITROEN immatriculé CG-283-WB pour un montant de	203,23 € TTC
- Véhicule NISSAN, immatriculé CE- 869-RC pour un montant de	353,21 € TTC
- Véhicule RENAULT immatriculé CB- 213-QQ pour un montant de	217,25 € TTC
- Véhicule TRACTEUR immatriculé 451 TE 18 pour un montant de	258,52 € TTC
- Véhicule MINI TRACTEUR, immatriculé 8293 SR 18 pour un montant de	122,71 € TTC
- Véhicule TONDEUSE AH-004-YQ pour un montant de	134,81 € TTC

- approuve le contrat d'assurance relatif à la responsabilité civile de la commune, contrat "Villassur" pour un montant de 5 194 € TTC.

- approuve le contrat concernant l'assurance du personnel au taux global de 1,77 %.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats précités avec la société GROUPAMA, Agence des collectivités, 50 rue de St. Cyr 69251 LYON Cedex 09.

- dit que le contrat concernant l'assistance juridique de la commune proposé par la société GROUPAMA ne sera pas renouvelé.

Délibération n°1582 - Service civique - Accord de principe

Mme Chapuis et M. Coudrat présentent au conseil municipal le dossier «emploi d'un jeune Service Civique à la Bibliothèque de Méry-ès-Bois».

Après discussions et examen des avantages et inconvénients potentiels, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable de principe pour l'accueil de jeunes en service civique dans la commune.

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique.

4.8 - Affaires Diverses

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les vœux 2016 du Maire auront lieu le samedi 9 janvier 2016 à 18H.

- Les travaux de l'arrêt de car scolaire des Bassineries sont pratiquement terminés. Il reste à mettre en place :

- le marquage au sol, la signalisation et l'abris-bus (Conseil général)
- la clôture en grillage rigide du riverain (Service technique communal)

- Les travaux restant à réaliser par la société «Travaux Publics Pascal Blanchet» sur le parking du centre-bourg reprendront au mois de janvier (plateforme parking et chemin piétonnier dans le Pré St.Firmin).

- Le bulletin municipal de fin d'année est en cours de préparation.

- Les travaux de réparation des vitraux de l'église sont lancés (restauration d'un vitrail et pose de grillage de protection sur 2 vitraux).

Séance terminée à 21 heures 30.